Programme

AVOT OUBANIM

Parachat Vayéra 5785

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

1 HEURE
1 heure d'étude Parents - Enfants pédagogique et ludique

1 QUIZZ
1 Quizz hebdomadaire où les gagnants sont publiés

1 SOIREE
Une soirée organisée chaque mois dans une communauté avec des cadeaux à gagner

1 TIRAGE AU SORT
1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux

Chapitre 17, versets 24 à 33

PARACHA

La *Paracha* de *Vayéra* nous raconte **l'incroyable plaidoirie d'Avraham *Avinou*** pour sauver les habitants de *Sedom* et *'Amora*.

En effet, Hachem avait dit à Avraham *Avinou* que les habitants de Sedom et 'Amora avaient très gravement fauté, et qu'Il comptait donc détruire ces deux villes. En fait, **5 villes** (parmi lesquelles *Sedom* et *'Amora*) étaient **concernées par cette destruction**.

Avraham *Avinou* a prié Hachem pour **sauver ces 5 villes**. Il Lui a demandé (*Béréchit* 18, 24) : "Peut-être y a-t-il 50 *Tsadikim* ? Grâce à eux, ne vas-Tu pas pardonner ?"

? À quoi correspond ce chiffre de 50 ?

Rachi nous dit : "Puisqu'il y a 5 villes, c'est en fait 10 par ville. Peut-être y a-t-il 10 *Tsadikim* par ville ? Et ces **10 *Tsadikim* peuvent à eux seuls sauver toute la ville**." Hachem lui répond : "Si Je trouve 10 *Tsadikim* dans chaque ville, Je pardonnerai."

? À quel chiffre est descendu ensuite Avraham *Avinou* ? Vous pouvez chercher... Cherchez, cherchez, et vous arrivez au verset 28.

Avraham *Avinou* demande : "Peut-être qu'il n'y a pas 50 *Tsadikim*, mais seulement 45."

? À quoi correspond ce chiffre de 45 ?

Suite page suivante

PARACHA SUITE

À 9 *Tsadikim* par ville (5 x 9 = 45).

? **9 hommes ne suffisent pas pour un *Minyan* !** Il en faut 10. Alors à quoi correspond ce chiffre de 9 ?

Rachi nous dit : **"9 + Toi, Hachem !"** Vous vous rendez compte comment Avraham *Avinou* a osé dire à Hachem : "S'il n'y a que 9, Toi, Hachem, Tu T'associes, pour qu'il y ait 10 !" Et Hachem lui a dit : "D'accord, s'il y a 45 *Tsadikim*, Je pardonne."

? À quel chiffre est ensuite descendu Avraham *Avinou* ? Cherchez...

Au verset 29, Avraham *Avinou* a dit : **"Et peut-être qu'il n'y a que 40."**

? À quoi correspond ce 40 ? Regardez Rachi...

Avraham *Avinou* dit : "Peut-être qu'il y a, dans 4 villes, 10 *Tsadikim* dans chacune d'elles ?" Et Hachem a accepté de ne pas détruire ces villes, si c'était le cas.

? Après 40, à quel chiffre est descendu Avraham *Avinou* ?

À 30.

? À quoi correspond ce chiffre de 30 ?

Peut-être pourra-t-on **sauver 3 villes, en trouvant 10 *Tsadikim* par ville ?**

? À quel chiffre est ensuite descendu Avraham *Avinou* ?

20 (cf. versets 30 et 31).

? À quel chiffre est ensuite descendu Avraham *Avinou* ?

À 10. Avraham a dit à Hachem : "Peut-être que, dans une des 5 villes, il y a un *Minyan* de 10 ? Alors, **au moins, sauves-en une !"** Et Hachem a accepté.

? Pourquoi Avraham *Avinou* n'a-t-il pas demandé 8 *Tsadikim* ?

Car il savait déjà que **8 *Tsadikim* dans le monde n'ont pas réussi à sauver** ce dernier.

? Qui étaient-ils ?

Noa'h, ses trois enfants (Chem, 'Ham et Yafèt), et les **quatre femmes**.Ils ont été sauvés, mais n'ont pas réussi à sauver le monde.

HALAKHA

Choul'han 'Aroukh, chapitre 252, Halakha 1

Parlons des **travaux interdits pendant Chabbath** et qui sont **déclenchés avant Chabbath**.

? Peut-on enclencher avant Chabbath un travail qui se terminera de lui-même pendant Chabbath ?

Oui car, pendant Chabbath, le **travail se fait tout seul**, sans notre intervention.

? A-t-on le droit de tremper des graines dans de l'eau avant Chabbath, pour que l'eau soit colorée tout au long du Chabbath ?

Bien qu'il soit **généralement interdit de colorer de l'eau pendant Chabbath**, dans notre cas, c'est permis, car les graines ont été **trempées avant Chabbath**, et nous ne les colorons pas pendant Chabbath.

? A-t-on le droit, avant Chabbath, de **poser des pièges**, ou de lancer des filets à la mer, afin que les animaux ou les poissons se fassent attraper pendant Chabbath ?

Oui, comme l'indique le principe que nous avons appris précédemment.

? A-t-on le droit **d'arroser son jardin pendant Chabbath ?**

Non. Cela fait partie des 39 travaux interdits le Chabbath.

? Peut-on alors **ouvrir le système d'arrosage avant Chabbath**, pour que l'arrosage se poursuive pendant Chabbath ?

Oui, comme l'indique le principe que nous avons appris précédemment.

? Normalement, d'après ce que l'on a appris, on pourrait laisser une machine à laver terminer son programme de nettoyage pendant Chabbath, mais certains y voient un problème. Lequel, d'après vous ?

La machine à laver fait **beaucoup de bruit**, et on craint donc l'offense du Chabbath (*Zilzoula Déchabbata*).

Cependant, dans des **cas extrêmes**, il est permis de laisser une machine à laver terminer son programme de nettoyage pendant Chabbath, si on n'a **pas le temps de laver ce linge après Chabbath**.

Pirké Avot, chapitre 4, Michna 15, suite

MICHNA

Dans cette *Michna*, la parole est donnée à Rabbi Matya ben 'Harach.

La *Guémara* (*Sanhédrin* 32b) dit que celui-ci était l'élève de Rabbi Eli'ézer ben Horkénos et de Rabbi El'azar ben 'Azaria.

Il est, avec Rabbi Yéhouda ben Bétéra et Rabbi 'Hananya le neveu de Rabbi Yéhochoua', l'un des trois *Rabbanim* qui ont **quitté la terre d'Israël pour ouvrir une *Yéchiva*** à l'extérieur d'elle. Rabbi Matya ben 'Harach a ouvert la sienne à Rome.

Peut-être parce qu'il habitait parmi des non-juifs dans cette ville, il a dit : "Sois le **premier à saluer** tout homme."

C'est-à-dire : "**N'attends pas qu'on te salue en premier**. **Fais en sorte d'être aimé** par les gens, en les **honorant beaucoup**. La manière flagrante de les honorer, c'est de les saluer dès que tu les croises, même si cela implique de se 'rabaisser' à saluer des gens plus simples que toi."

La *Guémara* (*Brakhot* 17a) dit que c'est ainsi que se comportait **Rabbi Yo'hanan ben Zakaï, qui saluait tout le monde en premier.**

Rabbi Matya ben 'Harach dit aussi : **"Sois à la queue des lions, et pas à la tête des renards."**

Cela signifie : "Il vaut mieux se lier à des plus sages et être inférieur à eux, que d'être le meilleur parmi les moins sages."

Le Méiri explique qu'il vaut **mieux être l'élève des grands que le Rav des petits**. Et le *Midrach Chmouel* rapporte que le lion a l'habitude de lever sa queue, qui se trouve en l'air, au niveau de sa tête ; alors que le renard, au contraire, baisse sa tête au niveau de sa queue.

Il en va de même pour les être humains : celui qui est honorable sait honorer même les plus petits que lui, et leur **trouver une qualité particulière** ; et celui qui est méprisable **rabaisse constamment les gens**, même plus grands que lui.

Daniel, chapitre 2, versets 1 à 13

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Le texte nous raconte que **deux ans après la destruction du premier *Beth Hamikdach***, le roi **Nabuchodonosor a fait des rêves**. En réalité, il n'en a fait qu'un seul qui, puisqu'il contenait plusieurs sujets, a été considéré comme plusieurs rêves.

Lorsque Nabuchodonosor s'est réveillé, il se rappelait avoir fait un rêve important. Mais il a **non seulement oublié la signification** de ce dernier, mais le **rêve lui-même**. Et, très perturbé, il n'a **pas pu se rendormir jusqu'au matin**.

Au matin, il a réuni tous les cerveaux de Bavel (astrologues, psychologues, psychiatres), et leur a demandé de lui **rappeler son rêve**, et de lui expliquer sa **signification**.

Les astrologues ont dit au roi, fort (car il y avait beaucoup de monde) et en araméen (la langue que tout le monde comprenait) : "Que sa majesté vive éternellement ! Qu'elle nous dise son rêve, et nous lui en donnerons l'explication."

Le roi a répété qu'il avait oublié le rêve. Et **il les a menacé** de les couper en morceaux et de faire de leur maison un endroit méprisé, s'ils ne lui rappelaient pas son rêve.

Par contre, s'ils le lui rappelaient et le lui expliqueraient, il leur donnerait **beaucoup d'honneurs et de cadeaux**, sans même leur demander de démontrer le bien fondé de ce qu'ils disaient.

Comme les astrologues n'osaient pas redire au roi qu'ils avaient besoin de connaître le rêve pour pouvoir en donner l'explication, ils se le sont dit entre eux, fort, pour que le roi entende.

Le roi les a menacés de mort, et de ne plus les croire. Mais ils lui ont dit : "Majesté, il n'y a pas un seul homme sur terre capable de faire ce que vous demandez. Il est **impossible de deviner un rêve ! Seuls des anges pourraient y arriver.** Mais ils vivent dans le ciel...".

La colère de Nabuchodonosor s'est alors enflammée. Et, dans sa fureur, il a **ordonné qu'on tue immédiatement tous les sages de Bavel.**

Ceci était valable non seulement pour les sages présents, mais **même pour ceux qui n'avaient pas participé à la réunion** (notamment Daniel et ses amis).

Chmouel 1, chapitre 9, versets 15 à 20

CHOFTIM
PROPHÈTES

Le texte nous raconte qu'Hachem avait prévenu Chmouel, la veille du jour où il a rencontré Chaoul, que le lendemain, à la même heure, Il lui **enverrait un homme de la tribu de Binyamin**, qu'Il devra oindre comme prince et gouverneur sur Son peuple Israël, dont Il a vu la souffrance et qu'Il va, par son intermédiaire, **sauver de la main des Philistins**.

Depuis que Chmouel avait vieilli, il ne faisait plus de remontrances aux *Bné Israël*. Ceux-ci s'étaient **spirituellement dégradés**, et Hachem avait donc donné de la force aux Philistins, qui les opprimaient beaucoup.

Il continuait cependant à veiller sur les *Bné Israël*. Et Il a **entendu leur cri de douleur** (dû aux souffrances trop grandes que les *Pélichtim* leur infligeaient).

Lorsque **Chmouel a aperçu Chaoul de loin**, Hachem lui est, de nouveau, apparu, pour lui dire "C'est lui dont Je t'ai parlé hier".

Chaoul s'est dirigé vers Chmouel, et lui a demandé de lui indiquer l'endroit où se trouve la maison du voyant.

Chmouel a répondu : "Je suis le voyant". Nos maîtres expliquent que ce n'était **pas de l'orgueil**, car il ne s'est pas vanté d'être le voyant. Il n'a fait que répondre à la question qui lui avait été posée. Mais il n'aurait pas dû répondre cela. Il aurait dû dire "Demande à quelqu'un d'autre" ou "C'est moi".

Et parce qu'il a dit "Je suis le voyant", **Hachem lui a montré qu'il ne voyait rien.**

En effet, lorsqu'il a fallu nommer le successeur du roi Chaoul, Chmouel est allé chez Ichaï, père du roi David. Il pensait que c'était Eliav qui succéderait à Chaoul. Mais Hachem lui a dit : "Ne te fie pas aux apparences. Tu vois avec tes yeux, mais Moi **Je vois le cœur**."

Chmouel a demandé à Chaoul de **l'accompagner à l'endroit du sacrifice**, de manger de ce dernier avec son serviteur, de lui dire le soir tout ce qu'il voulait lui dire, et de repartir chez lui le lendemain.

Il lui a aussi dit : "Ne te préoccupe plus des ânesses que tu cherchais. **Elles ont déjà été retrouvées**."

Et il a terminé par une phrase énigmatique : "À qui revient toute la splendeur d'Israël ? N'est-ce pas à toi, et à toute la maison de ton père ?"

Nos maîtres disent que Chmouel a voulu, sans brusquer Chaoul, commencer à lui annoncer qu'une splendeur lui était destinée : celle de **devenir le roi d'Israël**.

CHMIRAT HALACHONE
en histoire

Le *'Hafets 'Haïm* nous enseigne : "Il arrive parfois qu'en ouvrant la bouche, l'homme **perde sa récompense éternelle intégralement** puisque nos Sages enseignent que celui qui rabaisse son prochain en public n'a pas de part dans l'au-delà." (*Kavod Chamaïm* 2)

LE CAS DE LA SEMAINE

'Hava est une pratiquante "dans la moyenne", à qui il arrive occasionnellement **d'enfreindre certains interdits**. Ilana la voit sortir d'un restaurant non-*Cachère* et elle s'empresse de le dire à Yéhoudit.

QUESTION

Ilana a-t-elle le droit de rapporter ce qu'elle a vu à Yéhoudit ?

Réponse

Ilana ne peut pas rapporter à Yéhoudit qu'elle a vu 'Hava sortir d'un restaurant non-Cachère. 'Hava est une pratiquante "dans la moyenne", et même lorsque le jugement défavorable pourrait l'emporter, il convient de lui accorder le **bénéfice du doute**, et donc de ne pas diffuser cette information.

HISTOIRE

Les *Brakhot* de Rabbi Méir de Prémichlan étaient **particulièrement exaucées**.

Près de la ville de Prémichlan, il y avait la laiterie de Rabbi Zoundel. Celui-ci vendait du lait à son entourage, et fabriquait un **très bon fromage**.

Rabbi Zoundel n'était pas propriétaire de la laiterie. Il la louait au gouverneur du village. Mais il gagnait bien sa vie, et **vivait donc confortablement avec sa famille**.

Jusqu'au jour où le gouverneur a décidé de ne plus louer sa laiterie à un Juif, car de nombreux non-juifs la voulaient aussi, et il voulait les privilégier. Rabbi Zoundel devait donc **quitter les lieux rapidement**. Il se demandait ce qu'il allait devenir, comment il allait trouver une autre subsistance… Mais le gouverneur, indifférent à son sort, a maintenu sa décision.

Quelques jours plus tard, un vendredi, Rabbi Zoundel a décidé de passer **Chabbath à Prémichlan**, pour parler à Rabbi Méir de sa situation, et lui demander une *Brakha*. Un peu avant Chabbath, Rabbi Zoundel a parlé à Rabbi Méir de sa situation. Et celui-ci l'a **réconforté et béni**. Rabbi Zoundel s'est préparé à Chabbath, puis il est allé prier dans la synagogue de Rabbi Méir.

À la table de vendredi soir, le visage de Rabbi Méir brillait. Celui-ci a **commencé à chanter** la célèbre chanson de *Kol Mékadech Chévi'i*. Et, contrairement à son habitude, il l'a même traduite et expliquée : "La récompense de celui qui sanctifie le Chabbathh comme il se doit, et qui le respecte selon la *Halakha* de peur de le transgresser, est très grande : **il peut décider des choses qu'Hachem accomplira."**

Rabbi Méir a ensuite demandé à ses *'Hassidim* de lui dire sincèrement si, d'après eux, *Méirlé* (c'est-à-dire lui-même, car *Méirlé* était le surnom par lequel on l'appelait lorsqu'il était petit) **gardait le Chabbath correctement**. Étonnés, ils ont répondu à l'unisson : "Évidemment !"

Lorsque Rabbi Méir a entendu cela, son visage s'est illuminé, et il a continué la chanson : "Chacun sera sur son camp, et chacun lèvera son drapeau". Puis il a dit aux *'Hassidim* : "***Méirlé*** décrète que personne ne pourra déplacer Rabbi Zoundel de sa laiterie ! Il continuera à en tirer sa subsistance !"

Rabbi Zoundel en a été très touché. Les *'Hassidim* lui ont dit de ne pas s'inquiéter. Et après Chabbath, il est retourné chez lui, très confiant que tout se passerait bien.

Le lendemain, alors que le gouverneur **marchait avec orgueil dans son village** et que les habitants lui rendait son salut d'une manière forcée (dans laquelle on sentait qu'il n'était pas aimé), ses jambes ont flanché et **il est tombé**. Des gens ont essayé de le relever, mais ils n'y sont pas arrivés.

Finalement, il a été porté et mis dans son lit. Il était **très faible**, plusieurs médecins ont essayé de le soigner, mais **personne ne comprenait ce qu'il avait**.

Ainsi alité, le gouverneur a eu le temps de réfléchir à ce qu'il lui arrivait. Et, brusquement, il s'est rappelé de la conversation qu'il avait eue avec Rabbi Zoundel, dans laquelle il lui ordonnait de quitter la laiterie.

Il a demandé qu'on amène rapidement Rabbi Zoundel, et le gouverneur lui a dit : "Je pense que ce qu'il m'arrive est une **punition mesure pour mesure** pour ce que je t'ai fait : j'ai voulu t'enlever ta subsistance, ta 'possibilité de tenir debout' ; D.ieu m'a **enlevé la possibilité de tenir debout**. Garde définitivement la laiterie, je ne t'en chasserai jamais. Mais, en échange, prie pour ma guérison."

C'est ce que Rabbi Zoundel a fait. Et il est aussi allé à Prémichlan, raconter à Rabbi Méir que sa *Brakha* s'était réalisée, et qu'il avait retrouvé la tranquillité.

GUEMARA

Question

Monsieur et Madame Dahan sont invités au mariage d'un ami et font appel à Sarah, une babysitter, pour garder leur fille de 2 ans.

Pendant la soirée, Sarah doit **passer un appel téléphonique** mais n'ayant pas de téléphone, elle sort pour en emprunter un chez les voisins. Durant son absence, la petite fille **verrouille accidentellement la porte de l'intérieur**, sans pouvoir la rouvrir. Sarah contacte les parents, qui réalisent qu'ils n'ont **pas de double des clés sur eux**. Ils n'ont alors d'autre option que de **forcer la serrure**.

Après avoir fait appel à un serrurier pour déverrouiller la porte, Monsieur Dahan demande à Sarah de couvrir les frais du serrurier ainsi que le coût d'une nouvelle serrure.

Sarah répond que la **situation était imprévisible** : il semblait inconcevable qu'en si peu de temps, la fillette se retrouverait enfermée. Elle ajoute que les **dommages sont indirects** puisqu'elle n'a pas elle-même causé de casse. Sarah considère donc qu'elle n'est **pas responsable**.

? *Sarah doit-elle payer pour les frais liés à sa "négligence" ?*

A toi !

- *Michna Baba Metsia 56a*
- *Kidouchine 7a Rachi, Chéyé Chélakhem et Tossfot, Im Ken*

RÉPONSE

La *Michna* nous enseigne qu'il n'existe **aucune règle permettant de s'engager juridiquement à la garde d'un serviteur**. Selon Rachi, cette règle concerne non seulement les serviteurs mais également toute personne. Tossfot, cependant, pense que cela s'applique **uniquement aux serviteurs et non aux autres personnes** ; pour lui, il est donc possible de s'engager juridiquement à la garde d'une personne.

Ainsi, selon Rachi, puisqu'il est **impossible de s'engager juridiquement** à la garde d'une personne, Sarah n'a commis aucune faute et ne serait donc pas responsable. En revanche, selon *Tossfot*, puisque cet **engagement est envisageable**, elle aurait peut-être manqué à son obligation, ce qui rendrait sa responsabilité possible.

Cependant, la *Michna* précise également que les règles de la garde ne s'appliquent pas aux **biens immobiliers**. Comme la porte est un élément fixe de la maison, elle bénéficie du même statut, et Sarah ne peut donc pas être tenue responsable, n'ayant **pas contracté d'engagement juridique** pour la garde de la maison.

En résumé, que ce soit selon Rachi ou selon *Tossfot*, Sarah n'est **pas dans l'obligation de payer les frais liés à l'incident.**

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moché Smietanski, Alexandre Rosemblum | Retranscription : Léa Marciano

Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : *01 77 50 22 31* *+972 54 679 75 77* *avotoubanim@torah-box.com*